

Valbelle, le 30 juin 2022

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2022**

**Un compte-rendu ne relate pas l'intégralité des échanges qui ont eu lieu entre les conseillers, (cela prendrait parfois plusieurs dizaines de pages) mais en est une synthèse qui se veut la plus claire possible.**

Le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE s'est réuni à la mairie de VALBELLE, le 27 juin 2022 à 19h00.

Présents : Mesdames , RENON et GONNET , Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX, RICHAUD et DAUMAS.

Excusée : Mme LYON

M. GROS a été élu secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance à 19h00 et rappelle le compte-rendu de la séance précédente, lequel est adopté à l'unanimité.

**1. CONVENTIONS DE SERVITUDES AVEC LE SDE04-RENFORCEMENT SUR POSTE DE VALBELLE**

Monsieur le Maire indique aux conseillers qu'un renforcement électrique est nécessaire sur une partie du réseau électrique. Il ajoute que ce type de travaux est pris totalement en charge par le SDE04. Pour réaliser ce renforcement le SDE04 doit implanter sur le domaine communal un transformateur et une ligne électrique souterraine qui reliera le transformateur aux lignes existantes. Pour légaliser cette occupation du domaine communal, le SDE04 propose 2 servitudes.

M. le Maire propose d'approuver les 2 conventions de servitude avec le SDE04 pour cette opération qui sera réalisée en 2023. Accord à l'unanimité des conseillers.

**2. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE LA CCJLVD SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS 2021**

M. le Maire rappelle aux conseillers qu'ils ont été destinataires par mail des deux rapports concernant l'élimination des déchets et l'assainissement non collectif. Il commente le rapport annuel de la CCJLVD sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2021 qui montre une légère amélioration du tri par rapport à l'année précédente mais aussi une hausse du tonnage des ordures ménagères résiduelles qui vont dans les containers. Ce rapport note enfin que le tri est encore très peu effectué par les habitants. **M. le Maire informe les conseillers que seule une très forte augmentation du tri pourra freiner la très grande augmentation des coûts de mise en décharge.** Ce rapport est approuvé à l'unanimité des conseillers.

**3. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE LA CCJLVD SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2021**

M. le Maire rappelle que la compétence « assainissement non collectif » est à la charge de la CCJLVD depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le SPANC s'assure que les installations ne génèrent pas de danger pour les personnes ni de risque pour l'environnement . M. le Maire commente le rapport de la communauté de communes sur le prix et la qualité de ce service public : pour la commune, 15 habitations ont un assainissement non collectif . Accord à l'unanimité pour approuver ce rapport.

#### **4. RESILIATION DE BAIL DE LOCATION.**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que M. LEDOUX Gabriel, locataire du presbytère a demandé la résiliation de son bail à dater du 30 juin 2022. Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la résiliation de ce bail.

#### **5. ATTRIBUTION DU LOGEMENT LE PRESBYTERE**

M. le Maire informe les conseillers qu'il a reçu 2 demandes récentes pour louer le presbytère dont celle de Mme MELKI Fouzia et de M. BOUGHERBI Saad. Ce couple qui a 3 enfants dont 1 va à l'école primaire, a les ressources suffisantes pour pouvoir louer ce logement. Le dossier de la deuxième demande est beaucoup moins solide. Accord à l'unanimité pour louer le presbytère à Mme MELKI Fouzia à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

#### **6. ADRESSAGE COMMUNAL : DENOMINATION DES VOIES**

M. le Maire rappelle que, concernant le choix du nom des voies, les habitants avaient été sollicités pour faire des propositions (conseil du 5 mai 2021). M. Raymond GROS, 1<sup>er</sup> Adjoint qui est en charge du dossier du plan d'adressage énumère les différentes voies de la commune, explique leur situation dans la commune et le nom qui est proposé au conseil. M. le Maire propose d'adopter la dénomination des différentes voies de la commune. Accord à l'unanimité des conseillers.

#### **7. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2022**

M. le Maire informe les conseillers qu'il a reçu une demande de subvention de l'association « Les P'tits Loups » qui gère la crèche implantée à Noyers sur Jabron. Il propose d'attribuer, comme les années précédentes, une subvention de 100 €. Accord à l'unanimité des conseillers.

#### **8. QUESTIONS DIVERSES**

##### **Extension de l'école de Valbelle**

M. le Maire annonce aux conseillers que l'État a attribué une subvention de 103.000 € à la commune pour ce projet. Si l'on ajoute l'aide du Conseil départemental, ce projet est subventionné à 75 %.

##### **Fête de Valbelle**

M. le Maire félicite la Présidente du Cercle de Valbelle, son équipe et tous les bénévoles qui ont contribué à ce que la fête de Valbelle soit un très grand succès.

La séance est levée à 20H00.

Le Maire

**VADOT Pierre-Yves**

#### **DEGRADATIONS DE PARC A CHEVAUX**

Il a été signalé en mairie que depuis quelques temps des personnes malintentionnées saccagent un parc érigé sur des terrains privés, cassant plusieurs dizaines de piquets, laissant les morceaux à même le sol, et « balisant » des chemins façonnés par les animaux et non existants auparavant. Ces faits condamnables créent un risque pour l'environnement (errance des animaux, déchets éparpillés), pour les personnes et les animaux (pointes métalliques laissées dans le sol), mais surtout pour les exploitants qui ne font que leur travail dans le respect de tous les règlements.

**La propriétaire des chevaux envisage de prendre des mesures pour identifier les auteurs des dégradations.**